



ELECTION PARTIELLE DU 30 NOVEMBRE 2023 – REPRESENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS AU CONSEIL DES COMPOSANTES :

- **Ecole de Management de Toulouse - TSM**
 - ✓ Collège des Enseignants-Chercheurs (Collège A) – 1 siège à pourvoir
- **Informatique**
 - ✓ Collège des Enseignants-Chercheurs (Collège B) – 1 siège à pourvoir

Le président de l'université Toulouse Capitole

Vu le code de l'éducation, notamment son article D719-28 ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2023, relatif à l'organisation des opérations électorales du jeudi 30 novembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 : Le bureau de vote pour les élections du 30 novembre 2023 est constitué comme suit :

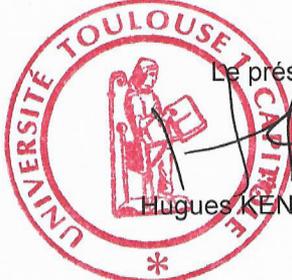
Présidente : Madame Caroline BLOCHER

Assesseurs :

- Ecole de Management -TSM : Monsieur Hervé PENAN;
- Composante informatique : Madame Lydie BALLABRIGA.

Article 2 : Le directeur général des services de l'université Toulouse Capitole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 22 novembre 2023

Le président,

Hugues KENFACK